

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1855.

PROHIBITION DU HOUBLON A LA SORTIE.

(Pétition des brasseurs de l'arrondissement de Termonde, analysée dans la séance du 15 novembre 1855.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. JANSSENS.

MESSIEURS,

Par pétition datée du 3 juin dernier, plusieurs brasseurs de l'arrondissement de Termonde se sont adressés à la Chambre pour demander la prohibition du houblon à la sortie.

Vers la fin de la session dernière, une série de pétitions ayant le même but, vous avaient été envoyées de plusieurs points du pays. Elles ont été, de la part de votre commission de l'industrie, l'objet d'un examen sérieux et d'un rapport (n° 236, session de 1854-1855).

Nous croyons pouvoir maintenir tous les motifs que nous avons donnés pour ne pas céder à cette demande. Aujourd'hui, du reste, les circonstances qui fesaient alors réclamer cette mesure, n'existant plus, attendu que le prix du houblon est descendu à un taux normal, nous avons tout lieu de croire que les pétitionnaires eux-mêmes n'insisteraient plus, s'ils avaient à se prononcer en ce moment.

Votre commission de l'industrie vous propose, en conséquence, à l'unanimité, le dépôt au bureau des renseignements.

Le Rapporteur,
TH. JANSSENS.

Le Président,
F.-A. MANILIUS.

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, président, LOOS, LESOINNE, VAN ISEGHEM, VISART, JANSSENS, ALLARD, DE LA COSTE et FAIGNART.
